

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
FOULEES DE FOURCHAMBAULT 21 AVRIL 2019**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
 TEL : \_\_\_\_\_ SEXE : M  F   
 ANNEE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  
 LICENCE FFA : CLUB \_\_\_\_\_ N°LICENCE : \_\_\_\_\_

NON LICENCIE FFA : (si club, le préciser) :  
 Joindre certificat médical autorisant la course à pied **en compétition**

**PARTICIPANTS MINEURS** : Autorisation parentale obligatoire pour les non licenciés  
 Je soussigné(e), nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 représentant légal de l'enfant (nom, prénom) : \_\_\_\_\_  
 l'autorise à participer aux Foulées de Fourchambault.

**EPREUVE CHOISIE** : la pointer par une croix

- 1200 m** : Eveils-Poussins (nés en 2008 et après) : départ à 11 h 10  
 **2400 m** : Benjamins- Minimes (nés de 2004 à 2007) : départ à 11 h 20  
 **5 km** : Cadets à Masters (nés en 2003 et avant) : départ à 10 h 30  
 **10 km** : Cadets à Masters (nés en 2003 et avant) : départ à 09 h 30

Inscriptions gratuites d'Eveils à Cadets inclus  
 De Juniors à Masters

Droits d'inscription	5 KM	10 KM
Licenciés FFA (à l'avance)	8 €	10 €
Non licenciés FFA (à l'avance)	10 €	12 €
Pour tous (sur place)	12 €	15 €

Chèque libellé à l'ordre de ASF-USON Athlétisme

Date : \_\_\_\_\_ Signature : (des parents pour les mineurs)

**Renseignements et inscriptions**  
 bulletin à faire parvenir au plus tard le 19 avril 2019 à :

B. Demaizière Apt 182, 4 allée de Neubrandenburg-58000 Nevers  
 06 75 53 48 46 ou [asfuson.ea58@gmail.com](mailto:asfuson.ea58@gmail.com)  
 JF Demaizière : 03 86 37 17 67

**FOULEES DE FOURCHAMBAULT 21 AVRIL 2019**

**DIMANCHE 21 AVRIL 2019**

**FOULEES DE FOURCHAMBAULT**  
**10 km / 5 Km / Courses jeunes**  
**3<sup>ème</sup> Édition**



Inscription en ligne : <https://www.le-sportif.com>



Une organisation de l'ASF-USO Athlétisme

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### 1- Organismes

ASF-USON Athlétisme avec l'aide logistique de la commune de FOURCHAMBAULT.

### 2- Date et lieu de l'épreuve

Dimanche 21 avril 2019, Stade R. Bacquelin, Rue du quai de Loire, 58600 Fourchambault.

### 3- Nature de l'épreuve

- 10 Km ouvert aux non-licenciés FFA selon conditions définies à l'article 7. Course, avec LABEL régional.
- 5 km ouvert aux non-licenciés FFA selon conditions définies à l'article 7.
- 1200 m et 2400 m épreuves d'accompagnement pour les jeunes catégories.

### 4- Circuit

Départs et arrivées Stade Robert Bacquelin de Fourchambault - Parcours plat le long de la Loire.

La boucle de 1.200m sera définie près de la zone de départ.

### 5- Horaires et distances selon catégories d'âge

- 09h30 : 10 km, 2 boucles 1 moyenne et 1 grande, départ unique pour les catégories CADETS à MASTERS, H et F (nés en 2003 et avant).
- 10h30 : 5 km, 2 boucles, 1 petite et 1 moyenne, départ unique pour les catégories CADETS à MASTERS, H et F (nés en 2003 et avant).
- 11h10 : 1200m, 1 petite boucle (sans classement) pour les POUSSINS et EVEILS, G et F (nés en 2008 et après).
- 11h20 : 2400m, 2 petites boucles pour BENJAMINS ET MINIMES, G et F (nés de 2004 à 2007).

### 6- Conditions d'engagement

Pour pouvoir participer, chaque concurrent devra s'inscrire, au moyen du bulletin d'inscription joint:

- à l'avance, jusqu'au vendredi 19 avril 2019 par courrier ou par mail
- sur internet, jusqu'au jeudi 18 avril 2019 à 23 h 59 : <https://www.le-sportif.com/>
- sur place le jour de l'épreuve (inscriptions closes 45mn avant l'heure de l'épreuve choisie)
- obligation de fournir une autorisation parentale pour les MINEURS, non licenciés.

Inscriptions gratuites pour les catégories Eveils jusqu'à Cadets inclus.

Pour Juniors à Masters:

	5 km	10 km
Licenciés FFA (à l'avance)	8 €	10 €
Non licencié FFA (à l'avance)	10 €	12 €
Pour tous (sur place)	12 €	15 €

Si le droit d'engagement est acquitté par chèque il devra être libellé à l'ordre de : « ASF-USON ».

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Tout engagement demeure soumis à l'obligation de fournir un certificat médical ou une licence FFA (compétition ou loisir), FSGT Athlé, UFOLEP valide pour la saison athlétique en cours (2018 - 2019).

### 7- Certificats médicaux

Tous les concurrents autres que ceux licenciés FFA, FSGT, UFOLEP, ne pourront participer que s'ils fournissent au moment de leur inscription un certificat médical (ou une photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en COMPÉTITION, datant de moins de 1 an. Les certificats médicaux sont conservés par l'organisation. (Art. L231-3 du Code du Sport)

Cette règle ministérielle ne peut souffrir aucune exception.

### 8- Dossards

Le port du dossard est obligatoire. Il devra être attaché sur le devant du maillot au moyen d'épingles. Un athlète dont le dossard ne serait pas visible et (ou) non lisible ne sera pas classé. Porte-dossard accepté.

### 9- Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Néanmoins, cela ne dispense pas les concurrents d'être couverts par une assurance sportive ou personnelle. Les organisateurs dégagent leur responsabilité en cas d'accidents ou dommages corporels causés à des participants non assurés. Les vols, notamment, ne sont pas couverts.

### 10- Assistance médicale

Secouristes : Protection Civile de la Nièvre

### 11- Ravitaillement - épongeage

Ravitaillement en eau et épongeage au km 5. Ravitaillement à l'arrivée.

### 12- Parking

Interdit sur le site de départ (sauf véhicules de l'organisation).

Parking à côté du terrain de camping

### 13- Douches - sanitaires - vestiaires

Au stade Robert Bacquelin de FOURCHAMBAULT.

### 14- Droit d'image

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les images de la compétition (images de concurrents individuels ou de groupes de compétiteurs) à des fins de promotion de la discipline, de l'organisation ou du club organisateur.

### 15- Sécurité accompagnateurs

Bien que la circulation soit déviée et limitée au minimum, les concurrents devront respecter les règles normales de sécurité routière et de prudence en présence d'un éventuel véhicule à moteur. Aucun accompagnateur en vélo ne sera admis, de même que l'accompagnement d'un athlète par un spectateur (ou un chien) ou dirigeant sur quelque distance que ce soit.

### 16- Contrôle anti-dopage

Tout athlète, à l'issue de l'épreuve, peut être contrôlé dans le cadre du suivi médical destiné à déceler l'éventuelle utilisation de produits non autorisés, destinés à améliorer artificiellement les performances. Les concurrents devant suivre un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir un certificat médical délivré par leur médecin traitant.

### 17- Récompenses

1200m : médailles à tous les arrivants.

2400m coupes et médailles aux 3 premiers de chaque catégorie F et G.

5Km coupes et médailles aux premiers (classement scratch, F et H). Lot à tous les inscrits présents.

10Km, coupes et médailles aux 3 premiers de chaque catégorie F et H. Lot à tous les inscrits présents..

### 18- Les classements

Les classements seront affichés dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier concurrent et considérés comme officiels si aucune réclamation n'est déposée dans la demi-heure suivant le début de cet affichage.

### 19- Réclamations - litiges

Pour toute réclamation ou litige le juge arbitre tranchera en dernier ressort. Néanmoins, il convient que chaque concurrent se conforme au présent règlement dans son intégralité et déclare en avoir pris connaissance. Toute réclamation devra être accompagnée d'un chèque de caution de 30 €

### **Renseignements et Inscriptions :**

*Bernadette DEMAIZIERE*

Apt 182, 4 allée de Neubrandenburg-58000 NEVERS

06 75 53 48 46 ou [asfuson.ea58@gmail.com](mailto:asfuson.ea58@gmail.com)

ou Jean-François DEMAIZIERE 03 86 37 17 67